

Une campagne d'information en face à face

Après Lille, et avant Paris, Montpellier est la deuxième ville de France à mener une telle opération. Il s'agit d'une campagne d'information et de sensibilisation menée dans la rue en face à face avec les passants. Lancée pour la Journée mondiale du don d'organes et de la greffe, le 17 octobre, elle est initiée par l'Association française de familles pour le don d'organes (Affdo), avec l'appui de l'Agence de la biomédecine et subventionnée par la Ville de Montpellier.

Quatre jeunes en service civique volontaire ont été embauchés par l'association. Durant 5 semaines, ils

vont aller au-devant des passants dans les différents quartiers et pas seulement dans le centre-ville. Cette campagne d'information a pour objectifs de sensibiliser au don d'organes, de faire connaître le cadre légal existant et ainsi permettre à chacun de réfléchir, prendre position et communiquer sa décision à sa famille et son entourage. Cette mission se poursuivra ensuite dans les écoles et les entreprises. À Lille, en 4 semaines, 4 000 entretiens ont eu lieu et 2 500 personnes sont reparties avec une carte de donneur. On en espère autant, si ce n'est plus, à Montpellier.

J'AI INFORMÉ LES PERSONNES SUIVANTES DE MA DÉCISION

Nom: _____

Nom: _____

Nom: _____

ELLES POURRONT TÉMOIGNER DE MON CHOIX AUPRÈS DES ÉQUIPES MÉDICALES

Signature _____

CARTE DE DONNEUR

agence de la biomédecine
Agence relative au ministère de la santé



Après ma mort, je souhaite donner mes organes et tissus pour des malades en attente de greffe

Exprimer clairement son choix

Pour être donneur d'organes, il faut dire à sa famille que l'on souhaite donner ses organes post-mortem. Porter une carte de donneur ne suffit pas. En cas de décès, conformément à la loi, les médecins interrogent toujours les proches du défunt pour vérifier qu'il n'était pas opposé au don.